

LE RAPPORT IGAENR SUR LES PMU : CQFD

Une dépêche de l'AEF du 26/1/2017 (n°554589) a fait état d'un récent rapport (Octobre 2016) de l'Inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche (IGAENR) sur les petites et moyennes universités. L'IGAENR s'est auto-saisie sur ce sujet ce qui explique l'absence de lettre de mission qui aurait explicité le cadre. Ce rapport n'a pas été diffusé officiellement mais il a manifestement fuité ...

L'on y trouve un exemple intéressant de biais cognitifs et plus précisément de biais de confirmation. Un biais de confirmation signifie qu'une personne validera préférentiellement un résultat qui correspond à ses attentes, et donc des preuves et des interprétations conformes à ce qu'elle croit ou à ce qu'elle souhaite. A la lecture du rapport, on assiste, en effet, à un véritable exercice d'auto-justification concernant les regroupements d'université prescrits par la loi de 2013, loi rédigée par l'ancien directeur adjoint du cabinet de Geneviève Fioraso, devenu en 2014 chef du service de l'IGAENR qui s'est auto-saisie de la question. CQFD : ce qu'il fallait démontrer.

Or, la « preuve » n'influence que le jugement et non la réalité qu'elle vise à observer, expérimenter ou analyser. Et lorsque la preuve elle-même est à ce point arrangée, pour conforter un jugement pré-établi, la question des biais se pose de manière évidente.

Ainsi, le rapport sur les Petites et Moyennes Universités fait suite à la publication de plusieurs tribunes signées par un nombre grandissant d'universités (11 en 2014, 19 en 2015, 25 en 2016). Il s'agissait manifestement alors pour l'IGAENR de tenter d'identifier ce qui réunissait ces universités dans une tentative de catégorisation parce que, sans doute, catégoriser, c'est diviser ... et diviser, c'est régner ou faire régner les idées que l'on veut imposer.

Un périmètre non lié au groupe des universités se reconnaissant sous ce vocable

Le champ d'analyse a été défini en retenant trente-neuf établissements pour lesquels le mouvement de structuration en cours ne lui semblait pas encore avoir atteint, fin 2015, un niveau de stabilité optimal. Cela ne correspond pas au périmètre du groupe qui se reconnaissait sous cette appellation qui a évolué plus récemment vers le nom de l'Alliance des Universités de Recherche Et de Formation (AUREF) qui aurait pu être un critère. Quoi qu'il en soit, la notion de « niveau de stabilité optimal » reste particulièrement subjective tout en orientant en réalité le rapport sur la question des regroupements d'université.

Ainsi, certaines universités ont été exclues et d'autres intégrées. En particulier, a été intégrée à cet « échantillon », de manière très surprenante, Rennes 1 qui fait partie de la Coordination des Universités de Recherche Intensive Françaises (CURIF) enlevant tout son sens à cette tentative d'identification de points communs. D'autres ont été pris en compte comme les universités technologiques mais étonnamment uniquement pour la partie Recherche. Et ont été exclues par principe les universités de la métropole parisienne, la Corse et les territoires d'outre-mer bien que certaines d'entre elles comptent parmi les petites et moyennes universités.

Mais cela semble finalement peu important quand on comprend que partant de cette recherche aléatoire de points communs à des catégories à construire, le rapport conclut sur les modèles de regroupements qu'il faudrait mettre en œuvre sur les sites « non optimalement stables » sans tenir compte du choix laissé aux établissements entre les trois modèles de regroupements prévus par la loi de 2013 : fusion, COMUE ou association. La logique de structuration vue depuis Paris, très dogmatique, supplante la logique de projet, plus pragmatique, sans par ailleurs aborder la question des comparaisons internationales. Et le choix a alors été fait de nier l'unité d'un ensemble qui pourtant se reconnaît dans des réflexions communes.

L'IGAENR n'a pas compris que ce qui relie les établissements signataires des tribunes des PMU puis de l'AUREF est de l'ordre du politique, même si l'on peut bien entendu envisager des périmètres qui seraient différents. Pour l'AUREF, il s'agit de défendre une vision de l'enseignement supérieur en France avec des universités de recherche et de formation partout sur le territoire. Les critères quantitatifs utilisés par l'IGAENR, qui ne sont pas ceux de la sociologie ou de la science politique par exemple, ne peuvent pas mesurer les convictions de présidents d'université quant à l'ESR et l'organisation du territoire. De ce point de vue, le rapport ne dit rien sur ce qui est fondamental pour l'AUREF : quel système d'enseignement supérieur et de recherche voulons-nous ?

Des indicateurs très orientés

Dans une très récente tribune publiée le 23 janvier 2017, signée par 29 présidents d'université, l'AUREF s'interrogeait sur le dogme du « big is beautiful ». Les indicateurs sont clairement établis pour prouver cela. Le choix des critères et surtout leur pondération et leur agrégation n'ont fait l'objet d'aucune démarche normalisée.

Pourtant, le rapport à travers les recherches documentaires préalables rappelle que « des chercheurs ont réfuté l'idée d'une productivité en matière de recherche corrélée à une masse critique, contestant que le nombre de publications d'un établissement ou d'un site donné soit corrélé strictement linéairement au nombre de chercheurs ». A travers des éléments d'analyse financière, il souligne que la plupart des établissements retenus sont sous-dotés et sous-encadrés. Mais pour préciser que les indicateurs financiers sont du même ordre que ceux des autres universités, situation logique puisque cela correspond à des demandes récurrentes du ministère, mais qui ne considère pas les efforts réalisés par les uns et les autres pour rester ou revenir en deçà des niveaux d'alerte.

Pourtant, ce rapport ne prend pas en compte le ratio Moyens/Résultats, donc l'efficacité : où est-ce qu'un euro investi par les pouvoirs publics donne les résultats les plus intéressants ? De même, le ratio résultats/nombre d'enseignants-chercheurs est rarement considéré lorsqu'il serait pertinent puisque de nombreux indicateurs, concernant notamment l'intensité et la qualité de la recherche, sont définis en valeur absolue sans considération du nombre d'enseignants-chercheurs (nombre d'ERC, nombre d'IUF, nombre d'UMR, nombre de thèses soutenues, nombre de labex/equipex, ...) tout en concluant ensuite de manière évidente sur cette base que l'un des facteurs de réussite est un nombre plus important d'étudiants accueillis. CQFD.

A l'inverse quand ratio il y a, c'est pour déterminer le rapport enseignants-chercheurs sur enseignants supposé définir le potentiel de recherche alors que ce potentiel reposerait plutôt dans ce cas sur le nombre d'enseignants-chercheurs en valeur absolue. Nous pouvons en déduire, sans

qu'il soit nécessaire de faire de longues analyses, que les universités dites intensives en recherche seront, toujours, sur la base de tels indicateurs, mieux placées. CQFD.

De même la présence d'un secteur santé, d'un IUT, d'une école ou d'une ESPE est comptée comme un facteur d'efficacité de l'offre de formation pour en déduire ensuite qu'une offre de formation complète que l'on retrouvera plus facilement dans les plus grosses universités est un facteur de performance. CQFD.

Des indicateurs donnent une idée de la réussite académique, mais rien n'est mentionné concernant l'insertion professionnelle, sans doute parce que cela ne mérite pas d'être considéré comme un critère de performance. Et si l'on se pose la question de l'ancrage social et territorial, le taux de bac professionnels est étrangement considéré comme un facteur de cet ancrage de même que l'évolution du nombre de bac professionnels.

Autant d'éléments qui ne peuvent que susciter de fortes réserves comme le relève très pertinemment l'entourage de Thierry Mandon cité dans une autre tribune AEF du 27 janvier 2017 : « les résultats sont très sensibles aux hypothèses retenues pour la construction des indicateurs mesurés ».

Des données en partie non vérifiées ou partielles

Pour ne prendre que quelques exemples, l'Université de Mulhouse Haute-Alsace porte une IDEFI et est partenaire d'une autre sans que cela soit mentionné, elle compte en 2014/2015, année de référence, plus de 11% d'apprentis contre 5% mentionné dans le rapport.

L'USMB a 11 UMR et non 8. Il est noté que « pour Chambéry avec le synchrotron, l'infrastructure RMN-THC46 et l'institut Laue-Langevin à Grenoble, ». Or, les grands instruments qui expliquent la performance de leur recherche fondamentale sont ceux du CERN. Ils se développent sur la frontière franco-suisse, et non à Grenoble.

Que dire également d'un indicateur qui ne prend pas en compte toutes les publications dans le domaine des SHS ... y compris pour les universités SHS ? Cela vaut également pour les sciences pour l'ingénieur.

Pour l'Université d'Artois, le constat d'un « manque d'attractivité » en matière de recherche est en contradiction avec les récentes expertises de l'AERES qui soulignaient le « rayonnement » de certains laboratoires. La jeunesse de l'établissement, facteur important en matière de recherche, est une variable qui a été par ailleurs écartée. Toujours pour l'Université d'Artois, une évaluation erronée des effectifs étudiants amène à conclure à une situation « d'atonie démographique » (évolution des effectifs de +11,30% et non de -11,13% en licence, +2,71% contre - 32,82 pour les Masters hors MEEF), ce qui modifierait de manière conséquente le positionnement de l'établissement.

Il est reproché à l'Université de Nîmes de ne pas avoir de doctorants sans préciser que les doctorants dirigés par ses enseignants-chercheurs ne sont pas inscrits dans cette université qui n'est pas accréditée pour des écoles doctorales...

Cela interroge sur la qualité des données retenues et donc sur la sincérité des commentaires qui en sont tirés. Rappelons aussi que l'IGAENR ne respecte pas de procédure contradictoire, comme c'est d'habitude la règle, ce qui aurait sans doute permis d'éviter les nombreuses erreurs.

Des conclusions hors contexte

Au final, les préconisations de l'IGAENR sont sans rapport avec les questions que pose l'AUREF. En fait, l'IGAENR défend, idéologiquement, les politiques de regroupement sans les questionner alors que les universités interrogent ce modèle qui est imposé. Mais, c'est le propre de l'idéologie que d'adapter la réalité à ses désirs. En effet, les conclusions viennent de manière très surprenante donner un avis sur les modèles de regroupements jugés conformes ou non et sur le mode de pilotage organisé en leur sein. CQFD.

Par exemple, la préconisation 2, « Affirmer le rôle de chef de file des établissements porteurs des conventions d'association et responsabiliser les présidents de ces établissements dans ce rôle » que les analyses précédentes ne sont pas en mesure d'étayer. Par, exemple la préconisation 6 qui propose de supprimer le volet établissement dans le contrat quinquennal. Par exemple, la préconisation 7 qui suggère de mettre en place la dotation globale (finances et ressources humaines) au niveau du site ... En revanche, le rapport omet de mentionner l'importance du poids des organismes comme facteur de succès au sens de ce rapport.

Ainsi, à partir d'une problématique peu éclairante, d'un périmètre aléatoire, d'éléments quantitatifs parfois erronés sur certains établissements, d'indicateurs incompréhensibles choisis et pondérés sur la base d'un postulat évident, l'IGAENR en déduit des modalités de regroupement sans qu'aucun lien ne puisse être établi entre ces différents éléments.

La lecture de ce rapport démontre au final l'actualité de la phrase de Molière dans « Les femmes savantes » : "Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage". Mais est-ce bien la mission de l'IGAENR ?

Les 25 signataires :

- 1. Joël Alexandre, Président De L'université De Rouen Normandie**
- 2. Abdelhakim Artiba, Président De L'université De Valenciennes Haut Cambrésis**
- 3. Mohamed Benlahsen, Président De L'université De Picardie Jules Verne**
- 4. Eric Boutin, Président De L'université De Toulon**
- 5. Alain Celerier, Président De L'université De Limoges**
- 6. Olivier David Président De L'université De Rennes 2**
- 7. Nathalie Dompnier, Présidente De L'université De Lyon 2**
- 8. Pierre Denise, Président De L'université De Caen-Normandie**
- 9. Rachid El Guerjouma, Président De L'université Du Maine**
- 10. Philippe Ellerkamp, Président De L'université D'avignon Et Des Pays De Vaucluse**
- 11. Christine Gangloff-Ziegler, Présidente De L'université De Haute-Alsace**
- 12. Guillaume Gelle, Président De L'université De Reims Champagne Ardenne**
- 13. Patrick Gilli, Président De L'université Montpellier 3 Paul-Valéry**
- 14. Yves Jean, Président De L'université De Poitiers**
- 15. Daniel Lacroix, Président De L'université De Toulouse Jean-Jaurès**
- 16. Fabrice Lorente, Président De L'université De Perpignan Via Domitia**

- 17. Pasquale Mammone, Président De L'université D'artois**
- 18. Jean Peeters, Président De L'université De Bretagne-Sud**
- 19. Pascal Reghem, Président De L'université Du Havre**
- 20. Pierre-Marie Romani, Président De L'université De Corte**
- 21. Emmanuel Roux, Président De L'université De Nîmes**
- 22. Hassane Sadok, Président De L'université Du Littoral**
- 23. Denis Varaschin, Président De L'université Savoie Mont Blanc**
- 24. Hélène Velasco Graciet, Présidente De L'université Bordeaux Montaigne**
- 25. Philippe Vendrix, Président De L'université François-Rabelais Tours**